



Paiement dette si insolvable

Par **tap93**, le **11/11/2008** à **12:54**

Bonjour,

Ma nièce s'est fait saisir son véhicule qui a donc été revendu et il reste une dette de 1300 euros. Elle n'a plus de travail, ni d'indemnités assedic ou rmi, elle est logée gratuitement chez une amie. Un huissier ainsi que credipar lui reclame cette dette sous peine de poursuite, que doit elle faire???

Merci pour votre réponse